

**République Française**

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du lundi 5 septembre 2022**

**Extrait du registre des délibérations**

Le lundi cinq septembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 30 août 2022, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Gérard DOMINÉ (pouvoir à Jacky LECHÂBLE), Yves LE GALL (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS

Monsieur Bernard BOUFFART est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2022-05/09-02 Marchés publics/Construction de vestiaires de football/Lots infructueux et offres négociées/Attribution des marchés**

Pour rappel, une consultation en procédure adaptée a été lancée le 16 mai 2022 pour les travaux de « Construction des vestiaires de football ». Celle-ci était décomposée en 14 lots. 35 offres ont été déposées dans le cadre de cette consultation.

L'estimation du cout des travaux par le maitre d'œuvre, au regard de l'avant-projet définitif était évaluée à 859 060.01 € HT (hors options) et 35 922.60 € HT (options).

Lors de sa séance du 8 juillet dernier, et après avis de la Commission MAPA, le Conseil municipal a :

- Déclaré les lots n°1 « Démolitions désamiantage » et n°14 « vestiaires provisoires » infructueux dans la mesure où aucune offre n'a été reçue.
- Décidé de négocier les offres auprès des entreprises pour les lots n° 2 « gros œuvre », n°5 « menuiseries », n°7 « électricité », n°9 « Plomberie-sanitaire » et n° 13 « VRD »
- Attribué les lots n°3 « Charpente bardages », n°4 « Etanchéité » ; n° 6 « Cloisons-Plafonds » ; n°8 « Chauffage gaz-VMC » ; n°10 « Carrelage -faïence » ; n°11 « Peinture » ; n°12 « Equipements sportifs »

a) **Lots déclarés infructueux** :

Les lots 1 et 14 déclarés infructueux ont été relancés sous forme d'une procédure adaptée restreinte le 27 juillet dernier. Les offres étaient à déposer sur la plateforme Megalis Bretagne pour le 1<sup>er</sup> septembre à 12 heures au plus tard.

Les entreprises suivantes ont été invitées à présenter une offre :

Lot n°1 « Démolition -désamiantage » :

- ✓ TNS DEPOLLUTION
- ✓ DI ENVIRONNEMENT
- ✓ Entreprise CHARIER
- ✓ E.F.E Démolition
- ✓ Entreprise GALLERAND
- ✓ SOVEAMIAN

Lot n° 14 « Vestiaires provisoires »

- ✓ LOXAM MODULE
- ✓ MODULE CREATION
- ✓ PORTAKABIN
- ✓ COUGNAUD SERVICES
- ✓ LEGOUPIL INDUSTRIE

5 entreprises ou groupement d'entreprises ont déposé une offre :

Lot n°1 « Démolition -désamiantage »

- ✓ TNS DEPOLLUTION /TNS BTP
- ✓ DI ENVIRONNEMENT/FTPB
- ✓ Entreprise GALLERAND/CP DESAMIANTEGE
- ✓ SOVEAMIAN/CHAZE TP

Lot n° 14 « Vestiaires provisoires »

- ✓ COUGNAUD SERVICES

b) Lots déclarés à négocier :

N° lot	Nom du lot	Entreprise	Montant € HT (offre de base)	Montant total variantes en € HT	DECISION
2	Gros œuvre	ART-BATI	262 462.07	15 088.28	Offre à négocier
		MARSE Construction	326 956.56	83 900.16	
5	Menuiseries	DELAHAYE	103 130.01	8 374.28	Offre à négocier
7	Electricité	ICE	33 594.83	626.95	Offre à négocier
		LUSTRELEC	69 176.79	1 105.96	Offre à négocier
9	Plomberie-Sanitaire	SOPEC	87 035.07		Offre à négocier
13	VRD	NUPIED	19 397.00	88 356.00	Offre à négocier
		BARTHELEMY	31 740.00	79 482.50	Offre à négocier
		TRAM TP	23 540.96	58 827.65	Offre à négocier

Préalablement à la séance du Conseil municipal, la commission MAPA s'est réunie le vendredi 8 juillet à 15 h 00 en présence du maître d'œuvre, afin d'étudier les différentes offres pour les lots n°1 et n°14 ainsi que les nouvelles offres négociées pour les lots n° 2,5,7,9,13.

La commission MAPA propose au Conseil municipal ce qui suit :

N° lot	Nom du lot	Entreprise	Montant € HT (offre de base)	Montant total initial des variantes en € HT	Montant € HT variantes et économies après négociation	Notation/100	Offre après négociation	DECISION
1 infructueux	Démolitions désamiantage	TNS Dépollution/TNS BTP	37 873.84			76.37		
		CP Desamiant/GALLERAND	37 239.89			72.81		
		FTPB/DIEO	24 493.62			92.50		Offre retenue
		SOVEAMIAN T	29 250.00			66.50		
2	Gros œuvre	ART-BATI	262 462.07	3 170.91			265 632.98	Offre retenue
5	Menuiseries	DELAHAYE	103 130.01	8 374.28	-188.98		103 318.99	Offre retenue avec variantes 1 et 2 (chassis vitrage dépoli +45.00€ et grille de protection +3 258 €)
7	Electricité	ICE	33 594.83	626.95			33 594.83	Offre retenue sans variante
		LUSTRELEC	69 176.79	1 105.96			69 176.79	
9	Plomberie-Sanitaire	SOPEC	87 305.07		-5 010.60		82 294.47	Offre retenue
13	VRD	NUPIED	19 397.00	88 356.00			56 173.50	
		BARTHELEMY	31 740.00	79 482.50			57 393.50	
		TRAM TP	23 540.96	58 827.65			44 719.96	Offre retenue avec variante 1 et 5 (terrain de basket +17 929 € et raccordement vestiaire provisoire + 3 250 €)
14 infructueux	Vestiaires provisoires	COUGNAUD	53 307.04			93.00		Offre retenue

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Décide** de suivre l'avis de la Commission MAPA et d'attribuer les lots infructueux ou faisant l'objet de négociation au niveau des offres initiales, tel que présenté dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à rendre exécutoire cette décision et à signer tout document se rapportant à cet objet

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

